



*Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération*



Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe

Rabat, 22-23 Février 2010

Allocution d'ouverture de Monsieur TAÏB FASSI-FIHRI Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération



Les relations entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe sont entrées, au cours de la période récente, dans une nouvelle phase marquée par un rapprochement à tous les niveaux et par une implication croissante de tous les acteurs marocains, gouvernementaux, parlementaires et non gouvernementaux, dans ce partenariat.

En s'engageant, avec détermination, dans une telle coopération avec le Conseil de l'Europe, le Maroc s'est singularisé encore une fois dans l'espace euro-méditerranéen.

D'un autre côté, l'engagement du Conseil de l'Europe dans cette coopération témoigne de son soutien, au même titre que l'Union européenne, au choix du Maroc pour promouvoir une gouvernance démocratique, de promotion des droits de l'homme, de développement humain et de cohésion sociale.

Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe



Ce nouvel horizon partenarial, dont nous sommes en train de jeter les bases aujourd'hui, s'appuie, en fait, sur un socle solide de valeurs partagées entre le Maroc et le Conseil de l'Europe en termes de démocratie, de promotion des droits de l'homme, de bonne gouvernance et d'approche participative et inclusive dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques.

Dans cette perspective, le Maroc, pleinement engagé sous la conduite active de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, sur la voie de l'ouverture et du progrès, appréhende son partenariat avec le Conseil de l'Europe comme un instrument précieux et utile pour accompagner cette dynamique endogène.

Egalement, le Maroc apprécie très positivement le fait que l'ensemble des actions et des réformes qu'il a déjà lancées et qu'il est en train de mettre en œuvre convergent, de manière forte, pertinente, voire 'intime', avec le système de valeurs des pays européens, et dont le Conseil de l'Europe s'érige comme le garant obligé.

Toutes ces réformes qu'elles soient de portée sociétale (code de la famille, plan d'action national pour les droits de l'homme, promotion de l'amazighité...), liée au développement humain (INDH), à la liberté d'expression (libéralisation du paysage audio-visuel), de portée territoriale (initiative de la régionalisation)... procèdent de la même matrice intellectuelle promue en Europe et dont le credo fondateur est la centralité de l'Homme dans tout processus de développement politique, économique, culturel ou social.

C'est en fait là la raison profonde de cette convergence formidable entre le projet de société, voulu et initié par Sa Majesté le Roi et que le Maroc est en train de bâtir et les instances européennes, dans toute leur diversité.

Je voudrais, à ce titre, rappeler que la relation prometteuse que nous sommes en train de construire avec le Conseil de l'Europe est elle-même la résultante d'un autre partenariat tout aussi solide que le Royaume du Maroc a édifié avec l'Union européenne et qui a inauguré, à la faveur du Statut Avancé en octobre 2008, une nouvelle étape statutaire.

Le Royaume du Maroc est, à ce titre, pleinement ouvert à explorer avec les deux institutions (Conseil de l'Europe et Union européenne) toutes les possibilités de synergies et de complémentarités à travers le lancement d'actions et de programmes conjoints portant sur tous les sujets d'intérêt commun.

Je suis persuadé que, lors des divers ateliers qui se tiendront aujourd'hui et demain, nous allons identifier ensemble des créneaux de coopération et des pistes nouvelles qui nous permettront de mettre en synthèse et de mutualiser ensemble tous les instruments dont nous disposons.

Notre coopération future avec le Conseil de l'Europe et avec l'Union européenne saura, à n'en pas douter, accompagner utilement la dynamique endogène de réforme, de modernisation et d'ouverture que le Maroc s'est choisie.

Cette dynamique, au demeurant irréversible, est reconnue par tous les protagonistes politiques nationaux, qu'ils soient institutionnels, représentants des partis politiques, acteurs associatifs, militants des droits de l'homme... comme la seule voie à même de permettre au pays d'asseoir les plus hauts standards de bonne gouvernance et de démocratie et à accélérer son mouvement vers la modernité et le progrès.

Rabat, 22-23 Février 2010

Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe

L'autre élément fort de cette dynamique interne est la capacité d'écoute que le Maroc a développé à l'égard de tous ses partenaires, dont notamment l'Union européenne et désormais le Conseil de l'Europe, ainsi que la démultiplication des interlocuteurs nationaux et des canaux d'échanges et de coopération, comme en témoigne l'implication des ONG dans des actions extérieures mais aussi leur influence grandissante dans les processus décisionnels nationaux.

Il s'agit, en somme, d'une méthodologie de gouvernance privilégiant, tout à la fois, une approche inclusive, une démarche participative et une logique d'appropriation par tous les acteurs publics, privés, territoriaux, associatifs...

Cette méthodologie se construit aussi sur une dialectique et une interaction permanentes entre trois facteurs ; une dynamique soutenue de démocratisation, une ouverture économique audacieuse et une action permanente de rééquilibrage social et de cohésion territoriale.

Dans ce sens, plusieurs réalisations d'envergure ont été atteintes au cours de la période précédente :

1. Les élections locales, organisées en juin 2009, ont consacré la normalité et la transparence des scrutins électoraux et ont permis surtout un renouvellement des élites politiques du pays, promouvant une féminisation et un rajeunissement de celles-ci.
2. Le Maroc s'est également engagé dans la promotion d'une nouvelle gouvernance territoriale avec la création d'une commission consultative chargée de réfléchir sur le modèle marocain d'une régionalisation avancée.
3. Par ailleurs, une réforme profonde et globale du système judiciaire portera fondamentalement sur la consolidation de l'indépendance de la justice, la modernisation de son cadre normatif et l'amélioration de la sécurité juridique.
4. De même, un Plan d'action national sur la démocratie et les droits de l'homme, comme première expérience du genre à l'échelle régionale, est en cours de finalisation.
5. Par ailleurs, le Maroc a engagé une vaste réforme de son système d'éducation et de formation, visant notamment la généralisation des technologies de l'information dans l'enseignement.
6. Enfin, dans le cadre de l'initiative nationale pour le développement humain, 18.000 projets ont été concrétisés jusqu'à présent. Ils ont profité à plus de 4,6 millions de personnes, pour une enveloppe de 11 milliards de dirhams (1 milliard d'euros).

Ce bref survol des principales actions entreprises par le Maroc au cours de la période récente laisse apparaître une adéquation entre les priorités du Gouvernement de Sa Majesté le Roi dans le domaine de la gouvernance et des libertés publiques et les thèmes qu'il vous est proposé de débattre.

Je note avec intérêt que cela dénote, en définitive, de la convergence de vues entre la méthodologie de gouvernance mise en œuvre par le Maroc et le Conseil de l'Europe.

Le Maroc s'en félicite vivement. Il compte explorer de manière optimale toute l'offre partenariale qui lui sera faite par le Conseil de l'Europe.

Plus que les bénéfices qu'il va en tirer sur un plan strictement bilatéral, l'ambition profonde du Maroc est justement de contribuer avec le Conseil de l'Europe à l'édification d'un espace euro-méditerranéen où prévaudront les valeurs de paix, de tolérance et d'ouverture.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Rabat, 22-23 Février 2010